



Accident auto accident en prise de stationnement

Par **halouma**, le **09/09/2013** à **14:15**

Bonjour. J'ai subi un accident de voiture lorsque j'étais en manoeuvre de stationnement. Le véhicule a l'arrière m'est rentré dedans alors que j'étais bien engagé avec feu de recul et clignotant qu'il n'a pas vu selon lui. Le voyant arrivé sur moi alors que je m'exécutais je n'ai rien pu faire. Mon véhicule a subi un choc arrière latéral gauche. A la rédaction du constat j'ai coché la case je reculais en prenant un stationnement. Du coup responsable à 100%. Je suis indigné car les assurances se moquent de savoir si le type était en faute et pas maître de son véhicule et des distances de sécurité. Que puis-je faire ? Y a-t-il une solution quelconque pour que je puisse éviter ce malus et cette franchise aussi dure soit-elle ? Merci du main

Par **Lag0**, le **09/09/2013** à **14:22**

Bonjour,
Pourriez-vous nous dire quelles cases ont été cochées sur le constat ?

Par **halouma**, le **09/09/2013** à **14:35**

Je ne l'ai plus sous la main mais la case 14, je reculais est cochée. Je pensais bien faire en la cochant puisque c'était la dynamique générale. Seulement il semblerait que cela complique tout.

Par **Lag0**, le **09/09/2013** à **16:20**

Il faudrait connaitre les cases cochées par l'autre conducteur pour se faire une idée.
Mais c'est vrai que, en général, celui qui recule est responsable...

Par **halouma**, le **09/09/2013** à **19:19**

Merci pour l'intérêt porté à mon soucis.